Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 060-216005793-20250325-09_2025-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11

DATE DE LA CONVOCATION
le 12 Mars 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Séance n° 2 du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Manuella PESTEL.

Absents : Gérard VIEUBLED ,Hervé BIGOURD représenté par Georges DEMANET, Pascal PETITBON représenté par Carole MORTELECQ, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Georges DEMANET

❖ *Délibération n° CM..09-2025*

Budget Primitif - Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal ADOPTE à la majorité des présents et représentés, par 8 voix POUR et 3 abstentions, le budget primitif de 2025 qui est arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de **1 495 658 € :**

Soit **993 598 €** pour la section de fonctionnement et **502 060 €** pour la section d'investissement sans prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Pour extrait certifié conforme, le 31 Mars 2025

Jean-Marie DURIEZ, Maire — Georges DEMANET, Secrétaire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 31 Mars 2025.